

L'ajournement

Monsieur le Président, je posais donc la question au premier ministre: Quand ce gouvernement va-t-il s'occuper des dossiers concernant les groupes minoritaires de langue officielle et quand peut-on s'attendre, et je lis la page 12187 du compte rendu officiel des *Débats* du 14 avril:

... quand peut-on s'attendre à ce qu'il y ait des solutions apportées aux problèmes de Terre-Neuve relativement à l'accès aux tribunaux en français; en Ontario, relativement à la télévision française; au Manitoba, relativement aux services en français, et partout en province, relativement à l'éducation, relativement à l'article 23?

Monsieur le Président, on sait très bien que le problème de Terre-Neuve, c'est qu'il y a eu deux francophones qui ont demandé un procès en français et que jusqu'à maintenant, ils ont été incapables de l'obtenir, parce que notre propre gouvernement, à travers ses fonctionnaires du ministère de la Justice, argumente que le projet de loi C-42, adopté par cette Chambre en 1977 ou en 1978, n'aurait pas été proclamé à Terre-Neuve tel que l'article de ce projet de loi prévoit qu'on a le droit de se faire entendre par un juge qui parle sa langue.

Monsieur le Président, la question, c'est que depuis ce temps-là, on a une charte des droits qui a été adoptée par ce Parlement et qui vise très bien à reconnaître, je crois, le droit de s'exprimer devant les tribunaux dans sa langue. J'ai d'ailleurs posé la question parce que si j'avais su la réponse, monsieur le Président, je n'aurais pas demandé au secrétaire d'État de me donner des détails additionnels.

On sait que le programme de contestation judiciaire qui permet à des groupes de porter devant les tribunaux des questions d'importance nationale a été élargi en septembre 1985. On sait également qu'aujourd'hui, c'est l'anniversaire de la proclamation de l'article 15, et tout cela mis ensemble nous dit que le gouvernement, évidemment, cinq ou six mois après la proclamation de l'article 15, a élargi le programme de contestation judiciaire pour permettre aux groupes visés, aux groupes cibles, ceux qui se pensent lésés dans leurs droits, soit en vertu de l'article 15 ou de l'article 27, d'aller devant les tribunaux et défendre leurs intérêts.

Monsieur le Président, le tout a été confié, comme on le sait, à une tierce personne. Le Conseil de planification sociale a eu l'obligation de constituer un panel, un groupe pour juger de l'admissibilité des causes. A ce jour, à ce que je sache, monsieur le Président, il n'y a pas eu de cause acceptée, parce que le comité en question n'a pas encore adjugé relativement aux demandes qu'il a devant lui. Si le ministre me répond ce soir qu'il y a 20 causes devant le comité en question, je dis: Oui, mais où sont les résultats?

Alors, il y a des gens au Canada, monsieur le Président, qui se sentent lésés dans leurs droits, qu'il s'agisse du droit à l'éducation, qu'il s'agisse du droit de se faire entendre devant les tribunaux dans leur langue, qu'il s'agisse d'un autre droit essentiel et fondamental. Je demande donc au secrétaire parlementaire ou au ministre de me dire quand on peut s'attendre à ce que sur la question de l'accès aux tribunaux dans la langue de l'accusé, c'est-à-dire le programme de contestation judiciaire, il y ait des résultats?

L'autre question, monsieur le Président, c'est une question qui me touche de plus près, celle du financement de la télévision éducative en Ontario, parce que j'ai tout englobé cela dans ma question, et je voulais savoir du ministre quand l'Ontario peut s'attendre à recevoir les quelques millions qu'il demande,

qui ont été promis, pour pouvoir étendre le programme de télévision en français sur le réseau TVO. Et je n'ai pas obtenu réponse à cela, monsieur le Président.

J'ai demandé au sujet de l'article 23 à combien de causes qui soient entendues ou enfin considérées on pouvait s'attendre, et je n'ai pas eu là non plus de réponse parce qu'en fait, ce n'est pas le gouvernement qui a répondu à mes questions, c'est le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) qui a dit que le gouvernement faisait une revue intégrale des programmes de langues officielles et que le groupe de travail en question ferait rapport incessamment et qu'on verrait éventuellement à nous informer—je ne sais pas moi, dans quelque temps, dans l'avenir—des recommandations qui seraient faites relativement aux amendements.

Monsieur le Président, je ne posais pas la question sur la Loi sur les langues officielles. Je posais une question qui se rapportait plutôt aux programmes et aux politiques linguistiques. Et encore aujourd'hui, j'ai essayé de faire comprendre à ce gouvernement que le fait d'hésiter et de tergiverser c'est... on est tanné, monsieur le Président, de se faire dire: C'est trop complexe. C'est trop litigieux, comme le secrétaire d'État (M. Bouchard) l'a d'ailleurs dit lui-même, ce n'est pas moi qui le dis, c'est lui qui l'a dit dans une conférence ou dans une entrevue qu'il a donnée à la Presse canadienne récemment.

Il a dit, et je le cite, peut-être pas textuellement, parce que je n'ai pas devant moi la déclaration, mais je me souviens très bien de la teneur de sa déclaration, il disait: Ce n'est pas bien de procéder trop vite parce que c'est tellement litigieux, c'est tellement complexe, c'est tellement dangereux, qu'il faudrait prendre son temps.

Vous savez, tout cela veut dire *festina lente*, monsieur le Président. Vous parlez latin vous, vous savez ce que cela veut dire *festina lente*. Cela veut dire: Dépêche-toi lentement.

Monsieur le Président, ce n'est pas cela qu'il faut faire. Il faut donner un leadership à ce dossier. Il faut que le gouvernement prenne son courage à deux mains et qu'il dise: On va faire quelque chose, on va donner un nouvel élan. On va se faire le leadership nécessaire et on va donner surtout ce leadership aux Canadiens et on va démontrer par nos convictions...

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Je regrette. L'honorable député a écouté ses sept minutes.

L'honorable secrétaire parlementaire du secrétaire d'État (M. Scott) a la parole.

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, en réponse à la question de l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) qui demande quand est-ce que le gouvernement va faire quelque chose pour aider les groupes minoritaires dans les provinces, je crois qu'il est évident que notre gouvernement fait déjà beaucoup pour ces groupes. L'appui aux minorités est un élément essentiel de la politique globale du gouvernement fédéral en matière de langues officielles. A la demande du premier ministre (M. Mulroney), le secrétaire d'État (M. Bouchard) est justement en train de revoir la politique actuelle de concert avec ses collègues de la Justice et du Conseil du Trésor.

En outre, notre gouvernement a maintenu le budget du programme des communautés de langues officielles à 20 millions